

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

übernimmt sie auch diese Aufgabe, und zwar mit vorbestimmten Radioleuten, die, wenn immer möglich, aus dem entsprechenden Kanton stammen.

Eine entscheidende Verbesserung

Die Schweiz trifft alle denkbaren Vorbereitungen, um bei einer zivilen Katastrophe oder im Krieg die Verbindung zwischen den Behörden und der Bevölkerung nicht abreißen zu lassen. Es darf festgestellt werden, dass diese Vorbereitung mit der Realisierung von «Die Stimme, die durch Beton geht» entscheidend verbessert werden.

Die wichtigsten Anforderungen an ein Radio-Alarmierungskonzept

- Die Alarmierung muss im laufenden Programm vorbereitet werden.
- Alarmmeldungen müssen von vertrauten Stimmen verlesen werden.
- Alarmmeldungen müssen unabhängig vom Zeitpunkt der ersten Auslösung in die entsprechenden Informations- und Begleitprogramme eingebettet werden. Die Querverbindungen zu den Nachbarmedien ist permanent sicherzustellen.
- Der Glaubwürdigkeit und der Klarheit kommen in der Krise ein sehr viel höherer Stellenwert zu als im Normalfall.
- Zur Glaubwürdigkeit und Klarheit tritt die Berücksichtigung psychologischer Aspekte, welche Tonfall und Wortwahl einschliessen.
- Alarmmeldungen und damit zusammenhängende Informationen sind sofort in ein Programmkonzept einzubetten, das dem Hörer bekanntgegeben wird. Niemand kann in solchen Lagen pausenlos Radio hören.
- Der Geschwindigkeit kommt zwar eine hohe Bedeutung zu, sie darf jedoch Sicherheit und Wahrheitsgehalt der Meldung nicht beeinträchtigen. ■

(Aus: Information in Krisenlagen/APF, EJDP)

La voix qui traverse le béton

Radiodiffusion en cas de crise

En 1980, le Conseil fédéral a défini la marche à suivre pour garantir l'information de la population. En décidant de développer le système d'émetteurs OUC et de le soutenir par des mesures supplémentaires, il a misé de manière claire sur la radio. Lors de situations extraordinaires, ce moyen de communication rapide, dont la technique est relativement simple, a la priorité sur la presse écrite et la télévision. Ce choix était et reste guidé par le fait que les émissions radiophoniques peuvent être captées dans les abris également, indépendamment de l'épaisseur des murs. Avec sa Division Presse et Radio (DIPRA), le DFJP dispose de l'instrument que le Conseil fédéral peut engager pour diffuser l'information – y compris des émissions radiophoniques – lorsque les médias civils ne fonctionnent plus. Il était de ce fait logique de confier également au DFJP la responsabilité de ce projet technique. C'est donc sur son mandat que les PTT construisent actuellement les liaisons nécessaires. Près de la moitié du projet est d'ores et déjà réalisée. L'achèvement des travaux peut dès lors être escompté avant le milieu des années nonante.

«La voix qui traverse le béton», est un projet qui doit notamment répondre aux exigences suivantes:

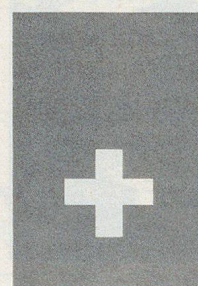
Me Samuel Burkhardt, Secrétaire général du Département fédéral de justice et police

- Il faut que les émissions radiophoniques puissent être captées dans les abris également.
- Leur réception doit être possible au moyen des appareils de radio que l'on trouve couramment dans le commerce et dont disposent pratiquement tous les ménages, parfois même en plusieurs exemplaires.
- Les canaux et les fréquences doivent demeurer les mêmes.
- Les stations émettrices doivent être protégées contre les effets d'une guerre, y compris contre l'impulsion électro-magnétique nucléaire (IEMN); elles doivent en outre présenter une grande autonomie de diffusion.
- Les programmes doivent pouvoir être introduits directement dans le réseau à partir de tous les endroits prêts à recevoir le Conseil fédéral en cas de guerre.
- Le réseau doit pouvoir se «fractionner» et offrir également des possibilités d'information régionale et cantonale.

Deux options en matière de protection

Dans les années septante, il n'existait en Suisse qu'une centaine d'émetteurs OUC; bientôt ils seront 150. Ces émetteurs sont, à raison d'un tiers environ, conçus et équipés de manière à ce que les programmes puissent être transmis même en période de crise et captés par la population dans les abris. La première condition implique la protection des émetteurs, alors que la seconde exige que leur puissance soit susceptible d'être augmentée.

La protection est réalisée selon deux méthodes différentes, qui permettent le fonctionnement des émetteurs en dépit des conditions qui peuvent régner en période de guerre.



**La Suisse –
un pays
toujours
informé.**

La première variante consiste à incorporer l'antenne de secours dans le support de l'antenne principale. Ce support en acier, dont la base a un diamètre de 4,5 m, est suffisamment solide pour résister, sauf peut-être s'il est la cible d'un tir d'artillerie ou d'une attaque aérienne massive. Si l'antenne civile, relativement vulnérable, est détruite, les transmissions sont immédiatement commutées sur l'antenne de secours et peuvent se poursuivre sans interruption. La seconde variante comprend deux éléments distincts. L'antenne civile principale n'est pas construite de façon particulièrement résistante et n'est pas protégée. En revanche une antenne spéciale de secours est enterrée un peu plus loin. Elle ressemble à une antenne de voiture surdimensionnée et, en cas de besoin, se déploie hydrauliquement, à la manière d'un télescope. En cas de danger imminent, elle peut être immédiatement repliée et un couvercle blindé lui assure une protection optimale.

En temps normal, les émetteurs OUC fonctionnent avec une puissance de 0,3 à 0,5 kilowatts. Chacune des quelque 50 stations spécialement équipées dispose d'un générateur supplémentaire capable d'augmenter la puissance à 10 kilowatts. Cette dernière est suffisante pour permettre à la voix de traverser le béton.

Autonomes et reliés à plus d'un titre

Les émetteurs les plus puissants et les mieux protégés deviennent inutiles lorsque la liaison entre le studio et l'émetteur est interrompue. Normale-

NEUKOM

Mobiliar für Zivilschutzanlagen und Militärunterkünfte

Beratung – Planung – Ausführung

H. Neukom AG
8340 Hinwil-Hadlikon
Telefon 01/938 01 01